

### **Tickets-restaurants étudiants : une « fausse bonne idée » ...**

Le Sénat a adopté en première lecture, jeudi 10 juin, une proposition de loi visant à créer « un ticket-restaurant étudiant ». En théorie, une mesure pour aider les étudiant·es face à la précarité, en pratique « une fausse bonne idée », que la FERC dénonce.

Le montant de ce « ticket restaurant étudiant » serait de 6,60 € dont la moitié serait prise en charge par l'État et l'autre par l'étudiant·e soit 3,30 € (prix d'un repas complet pour l'étudiant·e au restaurant universitaire). Sachant que l'offre de repas complet à un prix de 6,60 € est assez limitée dans le privé, cette mesure inciterait les étudiant·es à aller vers des offres de repas peu équilibrés dans des chaînes de fast-food ou sandwicheries, les seules à proposer des formules à ce prix. La « malbouffe » serait donc indirectement sponsorisée par l'État avec des risques pour la santé des jeunes. Les sénateur·trices ont-ils-elles commandé une étude d'impact ? Le lobby de la malbouffe serait-il derrière ce projet de loi ?

Ce serait un coup fatal porté aux CROUS et à sa branche restauration, cette mesure aggraverait la concurrence existante avec le privé et anéantirait tous les efforts faits par les CROUS afin d'améliorer la qualité de la restauration universitaire (bio, filières courtes d'approvisionnement, réhabilitations et constructions de restaurants, tiers-lieux, etc.).

La FERC rejoint l'analyse des syndicats étudiants, ce ticket n'apportera rien de bon si ce n'est l'affaiblissement du service public à l'étudiant·e. Les problématiques de précarité de la vie étudiante sont beaucoup plus complexes et ne peuvent se réduire à des effets d'annonce.

Le coût de cette mesure a été évaluée à 1 milliard d'euros : ces fonds devraient plutôt servir à maintenir le prix de la restauration universitaire à 1 euro, à l'augmentation des aides directes aux étudiant·es et au développement du service public des CROUS afin qu'ils puissent assurer leur mission de restauration à tarification sociale sur l'ensemble du territoire.

Les CROUS ont su, pendant la crise sanitaire, maintenir les services ouverts (logements, bourses, vente à emporter, accompagnement social et psychologique, etc.) tout en gardant

une qualité de service dans un contexte dégradé. C'est l'investissement des personnels qui a permis cette réussite. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait plutôt augmenter les salaires des personnels, respecter son engagement de titularisation des personnels ouvriers et investir à long terme pour permettre aux CROUS de maintenir et développer leurs missions.

*Montreuil, le 18 juin 2021*